

La situation politique et socio-économique du Bénin a été marquée au cours de l'année 2013 par une série d'événements et de tensions en particulier sur le plan socio-politique. Ces diverses tensions animées par les acteurs politiques et sociaux du Bénin a impacté d'une manière ou d'une autre, le bon déroulement des travaux de l'Equipe de Pays du Système des Nations Unies (SNU).

*Sur le plan politique*, l'atmosphère générale fut crispée durant toute l'année en raison d'un certain nombre d'événements qui ont démarré en fin d'année 2012. Il s'agit notamment de la présumée tentative d'empoisonnement du Chef de l'Etat en octobre 2012, suivi au mois de février 2013 de la présumée tentative de coup d'Etat. Ces deux événements ont engendré une crise au sommet de l'Etat et suscité un climat général de tension et de suspicion entre les différents acteurs politiques du pays. La gestion de ces deux affaires au niveau des tribunaux de Cotonou et de Paris a énormément alimenté l'actualité nationale durant toute l'année 2013.

L'autre fait important ayant meublé l'actualité politique nationale est relatif au non-renouvellement du mandat des instances dirigeantes à la tête des 77 communes du pays. Prévue pour se tenir en mars-avril 2013, les élections communales n'ont pu avoir lieu. Et pour cause, la lourdeur dans le processus de correction de la Liste Electorale Permanente Informatisée (LEPI) ayant servi à l'organisation des élections présidentielle et législative de 2011. Les tentatives pour organiser ces élections avec une liste électorale manuscrite ont connu une opposition de la part de la Cour Constitutionnelle, qui par une décision a rappelé l'obligation d'utiliser désormais la LEPI pour toute élection au Bénin. Les instances devant présider à la correction de la LEPI ayant connu un retard dans leur installation et leurs travaux, les députés à l'Assemblée Nationale ont dû voter une loi autorisant les conseils communaux à continuer à diriger les communes jusqu'à l'organisation des élections pour leur remplacement.

Le troisième fait ayant marqué l'actualité nationale au cours de l'année 2013 est relatif au projet initié par le Gouvernement pour la révision de la Constitution béninoise de 1990. Cette initiative, selon le Gouvernement, vise à créer des nouvelles institutions telles que la Cour des Comptes et de donner plus d'autonomie à d'autres structures telles que la Haute Cour de Justice et la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) en charge de l'organisation des élections. Ce projet a été rejeté par l'Assemblée Nationale. Un rejet qui a également contribué à crispier les relations de travail entre l'exécutif et le législatif.

*Sur le plan social*, de fortes agitations sociales ont été remarquées au cours de l'année 2013. Le climat social a été marqué par une série de manifestations initiées par un mouvement dénommé « mercredi rouge » animé par certains acteurs sociaux. Ce mouvement, selon les acteurs, vise à empêcher toute révision dite opportuniste de la Constitution en vue de permettre au Président actuel de conserver le pouvoir à la fin de son mandat en 2016.

Une série de faits a également suscité des mouvements sociaux. Les centrales syndicales se sont également fait entendre au cours de l'année 2013. Au menu de leurs mouvements, nous avons leur contestation au sujet des résultats du concours d'admission à la fonction publique organisé par le Ministère en charge de la fonction publique pour le recrutement de cadres au profit du Ministère de l'Economie et des Finances au début de l'année 2013. Pour les centrales syndicales, ce concours serait entaché de fraude d'où la revendication de son annulation.

Les centrales syndicales se sont également illustrées sur d'autres tableaux de revendications, toutes choses ayant contribué à la crispation de l'ambiance de travail, notamment entre la direction de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale et les membres du Conseil d'Administration de cette structure dirigée par le Président du Patronat.

L'atmosphère sociale a également été marquée par la paralysie de l'appareil judiciaire. En effet, le bras de fer, né de la difficulté de communication entre les magistrats et le Garde des Sceaux et de la contestation des affectations au sein de cette corporation, a entraîné une série de grèves dans ce secteur créant ainsi la lenteur dans la gestion des dossiers de justice.

Au plan économique, trois faits majeurs ont été notés au cours de l'année 2013 : la difficulté dans l'organisation des élections à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin en vue du renouvellement des élus consulaires sortant depuis décembre 2011, les difficultés de communication entre les membres du Patronat et le Gouvernement et enfin la non-attribution du nouveau compact du Millenium Challenge Account (MCA) pour le Bénin.

En dépit de ces difficultés et de ce climat social, le Gouvernement a fourni des efforts appréciables au cours de l'année 2013,

notamment dans les domaines du renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit, de la gouvernance politique, de la gouvernance administrative et de la construction d'une administration moderne, de la gouvernance locale, de l'assainissement du cadre macroéconomique et du maintien de sa stabilité, du renforcement des capacités énergétiques du pays, de la promotion de l'agriculture, du renforcement des infrastructures, du renforcement du capital humain, de la sécurité et des relations internationales.

En effet, *la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit* passe par la garantie de la liberté d'expression et d'une justice de qualité, efficace, accessible au justiciable et qui assure le respect des droits de l'homme. Ainsi, en matière de libertés publiques, il peut être souligné un élargissement du paysage audiovisuel marqué par des autorisations accordées par la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication en vue de l'installation de nouveaux organes de presse, notamment de radiodiffusion et de télévision.

Dans le domaine judiciaire, il peut être souligné un certain nombre d'avancées, malgré le report des états généraux de la justice qui n'ont pu se tenir en 2013 comme initialement prévus. Il s'agit notamment (i) du vote et de la vulgarisation du code foncier domanial et du nouveau code de procédure pénale, (ii) la poursuite du renforcement des capacités des acteurs du système judiciaire, (iii) l'informatisation progressive des juridictions et des chancelleries, (iv) la poursuite des travaux de construction de nouvelles prisons civiles à Abomey, Savalou et Parakou.

Dans *le domaine de la gouvernance politique*, il a été engagé, avec l'appui du SNU, une série de réformes et de réflexions pour une plus grande efficacité du système démocratique au Bénin. Ces actions de réformes portent notamment sur : (i) l'appui au Gouvernement dans le cadre de l'élaboration du projet de loi portant parité dans les fonctions électives et nominatives et sa transmission à l'Assemblée Nationale pour examen, (ii) l'appui au Gouvernement et au Parlement dans le cadre des réflexions sur le phénomène de la transhumance politique et ses inconvénients sur le fonctionnement du système démocratique au Bénin.

En ce qui concerne *la gouvernance administrative*, l'appui du SNU a permis au pays d'atteindre un certain nombre de résultats clés dont notamment (i) l'élaboration et la transmission à l'Assemblée Nationale du projet de loi portant découpage territorial et dont la finalité est le rapprochement de l'Administration des administrés, la déconcentration des services de l'Etat et surtout la création des espaces de développement à la base ; (ii) l'organisation du mois du service public avec comme finalité zéro dossier en instance dans les tiroirs ; (iii) la vulgarisation de la Charte de gouvernance pour le développement du Bénin ; (iv) l'élaboration et la transmission à l'Assemblée Nationale du projet de loi sur la réforme de la Fonction publique ; (v) l'adoption de la stratégie globale de la Fonction publique ; (vi) le renforcement des capacités de la Fonction publique ; (vii) l'adoption par le Gouvernement et la vulgarisation du document de politique nationale de l'évaluation, un outil d'aide à la gestion et à la prise de décision, visant à bien apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'impact de l'action publique.

Dans le domaine de la *gouvernance locale*, les efforts entrepris ont permis d'atteindre les résultats ci-après : (i) l'accroissement des ressources financières du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADEC) qui a permis de transférer aux communes pour le compte de la gestion 2013 près de 21,5 milliards FCFA ; (ii) la promotion de l'intercommunalité pour mutualiser les moyens en vue de favoriser la réalisation d'infrastructures structurantes nécessaires au développement des économies locales et (iii) l'opérationnalisation du Centre de Formation pour l'Administration Locale, avec le démarrage effectif de la formation des cadres des catégories B et C des communes.

*Au plan économique*, les efforts entrepris en 2013 ont été renforcés pour maintenir la stabilité macroéconomique et assainir les finances publiques. Le taux de croissance attendu en 2013 est de 6,2% contre 5,4% en 2012. Cette évolution favorable résulte des performances enregistrées dans tous les secteurs, notamment, les efforts déployés pour accroître la production agricole et augmenter la capacité ainsi que la compétitivité du Port Autonome de Cotonou. Le secteur primaire a enregistré une hausse de 6,4% en 2013 contre 5,8% en 2012. Cette performance a été tirée par le coton et les produits vivriers en raison des mesures de soutien prises par le Gouvernement. Celle du secteur secondaire a connu une hausse de 6,2% en 2013 contre 4,3% en 2012, tirée essentiellement par les « Bâtiments et travaux publics » 11,9%, « les industries extractives » 6,9% et « les industries manufacturières » 3,8%. Enfin, le secteur tertiaire a enregistré en 2013 une hausse de 6,1% contre 5,5% en 2012 découlant de la progression des sous-branches « commerce » et « transport et communication ». Cette évolution positive de l'activité économique est intervenue dans un contexte non inflationniste.

En effet, l'indice harmonisé des prix à la consommation s'est inscrit à la baisse depuis le début de l'année. Le taux d'inflation est estimé à 2,8% à fin 2013 contre 6,7% en 2012. L'inflation en 2013 ressort donc en-dessous de la norme communautaire fixée à 3%.

L'orientation de la politique budgétaire, couplée avec une politique d'endettement prudente, a permis de respecter les quatre (04) critères de convergence de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Le Bénin est ainsi l'un des deux pays de l'Union à satisfaire à ces critères, démontrant ses bonnes performances économiques. Il convient par ailleurs de souligner que l'évolution de la dette publique demeure maîtrisée. En effet, le ratio de la dette publique rapporté au PIB se situe à 24,6% en 2013, largement inférieur à la norme communautaire de 70% et garantit une marge consistante pour un endettement public maîtrisé. En d'autres termes, pour un revenu de 100 F, la dette du Bénin s'établit à 24 F contre un niveau communautaire UEMOA de 70 F. Il s'agit là d'une politique d'endettement maîtrisée dans le souci d'éviter de léguer un lourd passif aux générations futures.

Sous un autre chapitre, il convient de souligner que *l'importance stratégique de l'énergie* dans le développement économique a conduit le Gouvernement à mettre en œuvre un certain nombre d'actions dont : (i) l'achèvement des travaux d'installation de la centrale électrique à turbines à gaz de 80 MW ; (ii) l'augmentation à 200 MW de l'offre de puissance garantie provenant du Nigeria pour le Bénin et le Togo et la poursuite des importations d'énergie électrique en provenance du Ghana. Dans le cadre de l'électrification des localités rurales et de la densification des réseaux électriques des villes, il y a eu également : (i) le raccordement de tous les chefs-lieux des 77 communes du Bénin aux réseaux de la Société Béninoise d'Énergie Électrique, portant ainsi le taux de desserte à 100% en milieu urbain, (ii) l'électrification en cours des chefs-lieux d'arrondissements dont 317 sur les 546 électrifiés au terme de l'année 2013. A cet effet, les travaux réalisés ont permis la construction de 665 km de lignes de basse tension et 373 km de lignes moyenne tension permettant ainsi d'améliorer le taux d'électrification en milieu rural de 3,2% à 7%. Dans le secteur des hydrocarbures, les actions entreprises au cours de l'année 2013 sont relatives à la valorisation de cette ressource et aux négociations de contrats pétroliers. Dans l'objectif d'améliorer la contribution du secteur minier à la croissance économique, une opération de prospection géophysique aéroportée a été menée sur l'ensemble du territoire national. Cette opération a permis de mettre en évidence les structures géophysiques de concentrations anormales de minerais précieux et de minerais rares. Une campagne de prospection géologique et minière est conduite par des géologues béninois en vue de vérifier au sol les informations magnétiques et radiométriques relevées. Par ailleurs, la mise en valeur des réserves de calcaire par la nouvelle cimenterie du Bénin (NOCIBE) a permis l'augmentation de la capacité de production du ciment de près de 1 500 000 tonnes par an portant ainsi la production totale du pays à plus de 3 millions de tonnes.

Dans le secteur de l'eau, les progrès accomplis ont permis d'améliorer la qualité de vie de la population en assurant un accès équitable à l'eau potable avec un taux de desserte en milieu rural estimé à 65% en 2013 contre 63,7% en décembre 2012, et un taux de desserte en milieu urbain qui est passé de 63,4% en décembre 2012 à 68% au terme de l'année 2013. Cette tendance d'évolution de l'accès à l'eau potable permet d'affirmer que le pays atteindra probablement en 2015 les cibles de 67,3% de desserte en milieu rural et de 75% en milieu urbain pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Dans le *domaine de la transformation agricole du pays*, il est à noter : la constitution de stocks stratégiques, la facilitation de l'approvisionnement en intrants spécifiques pour les produits vivriers et l'amélioration des techniques et infrastructures de conservation et de stockage des produits vivriers permettant de continuer à garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La promotion de la mécanisation agricole s'est également poursuivie en 2013 par : (i) l'installation et le test de six usines de transformation dont trois ont été mises en service, (ii) la construction en cours de l'usine de montage de matériels agricoles de Ouidah et de 12 ateliers de maintenance et de réparation de matériels agricoles, ainsi que (iii) la création de l'Agence de développement de la mécanisation agricole. En liens avec le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole, un certain nombre d'actions clefs ont été réalisées. Il s'agit de : (i) l'accroissement des rendements et des productions ; (ii) la promotion des filières agricoles et halieutiques avec une priorité donnée aux cinq filières suivantes : coton, ananas, anacarde, palmier à huile et crevette ; (iii) la promotion de l'entrepreneuriat agricole ; (iv) la décentralisation et la déconcentration des investissements agricoles dans le secteur de l'agriculture.

Ces actions se sont traduites par un accroissement, en 2013 par rapport à 2012, de la production vivrière, animale et halieutique. De même, la filière coton continue de faire l'objet d'un suivi spécifique, compte tenu de son importance pour l'économie béninoise. Des mesures spéciales et transitoires ont été prises pour mettre fin aux dysfonctionnements enregistrés jusqu'à la campagne 2011-2012. En attendant de nouvelles réformes qui impliqueront entre autres le zonage, ces mesures ont permis une augmentation de la production de coton-graine qui est passée à 240.000 tonnes au cours de la campagne 2012-2013. Les ressources mobilisées auprès du système bancaire, soit 82 milliards FCFA, ont été entièrement remboursées et les finances publiques n'ont pas été sollicitées.

Dans le but de soutenir le Gouvernement dans l'amorce d'industrialisation du secteur agricole, le Système des Nations Unies (SNU) a appuyé en 2013 la mise en œuvre du programme de professionnalisation et d'insertion des jeunes dans l'agriculture à travers l'extension progressive des centres de type SONGHAI dans différents départements du pays.

Les investissements réalisés dans le cadre du partenariat public-privé ont permis l'amélioration de la compétitivité du port de Cotonou avec une hausse de près de 13% du trafic des navires au premier semestre 2013 par rapport au premier semestre 2012 et, sur la même période, une amélioration du trafic de marchandises de plus de 14% et une augmentation du chiffre d'affaires du Port de Cotonou de près de 22%.

Pour tirer un meilleur profit de ces investissements dans le domaine portuaire et de la position géographique du Bénin, pays de transit dans la sous-région, un programme de mise en place d'infrastructures ferroviaires et routières est en cours de réalisation. Ces infrastructures ferroviaires constituent le prolongement naturel du port de Cotonou dont elles renforcent la compétitivité. L'année 2013 a enregistré la signature d'un important accord entre le Bénin et le Niger d'une part, et de grands opérateurs privés béninois et internationaux du secteur des transports et de la logistique d'autre part. Cet accord participe à la réalisation de la vision régionale et continentale de l'interconnexion Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Abidjan et il prévoit la création d'une nouvelle société qui prendra en charge la réhabilitation du chemin de fer Cotonou-Parakou et son extension de Parakou à Niamey.

Quant aux *infrastructures routières*, leur modernisation s'est poursuivie en 2013 avec des investissements de l'ordre de 327 milliards de FCFA, dont 20% sur le budget national. Cet effort d'investissement a permis la poursuite de la construction ou l'achèvement de 581,30 km linéaire de routes bitumées. Par ailleurs, plus de 1200 km de pistes rurales ont été aménagées et 7500 km entretenues dans le cadre du Programme d'appui au sous-secteur Transport rural pour un coût global supérieur à 18 milliards FCFA.

A côté de la réhabilitation du réseau routier existant, le Gouvernement s'est lancé dans un vaste programme de réalisation d'études techniques, économiques et de sécurité pour l'aménagement et le bitumage de plus de 1800 km de route.

Dans le secteur des transports aériens, la réhabilitation et le développement des infrastructures et des installations terminales de la plate-forme aéroportuaire de Cotonou se sont poursuivis. Les travaux de construction du nouvel aéroport de Tourou (à Parakou) ont été relancés après le dédommagement des personnes affectées par le projet. Le taux de réalisation des travaux se chiffre à 67% à fin 2013.

*Du point de vue du renforcement du capital humain*, les efforts du Gouvernement ont porté essentiellement sur l'amélioration des conditions de vie des populations à travers des interventions dans les *secteurs de l'éducation, de la santé et de la protection sociale*. Dans le domaine de l'éducation, le taux net de scolarisation est passé de 77,7% en 2006 à 98,1% en 2013 alors que sur la même période, le taux d'achèvement du primaire est passé de 65% à 76,9%. Ceci est dû en partie à la mise en place et au renforcement de la mesure de gratuité des enseignements maternel et primaire et la poursuite de la construction et de l'équipement des salles de classe. De même, plusieurs actions ont été mises en œuvre en 2013 pour renforcer la qualité de l'enseignement, notamment : (i) la mise à disposition des cantines scolaires dans les écoles pour le maintien des élèves ; (ii) l'achèvement de la construction et l'équipement de l'École Normale des Instituteurs (ENI) de Djougou ainsi que la poursuite de la viabilisation des ENI d'Allada, de Dogbo et de Kandi ; (iii) la poursuite de la formation diplômante des 11.000 enseignants communautaires reversés dans la Fonction Publique ; (iv) la fin de la formation de 1.800 nouveaux instituteurs sortis des ENI publiques ; (v) le lancement du recrutement de 1.619 nouveaux enseignants qualifiés ; (vi) le démarrage effectif, à la rentrée 2013-2014, de l'expérimentation de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel pour améliorer la qualité des apprentissages ; (vii) la construction de 220 modules de 4 salles de classe ; (viii) la construction et l'équipement de deux lycées techniques agricoles à Adjahonmé et à Banikoara ; (ix) la mise en œuvre progressive de la carte universitaire ; ce qui a permis d'opérationnaliser 18 centres universitaires sur les 22 prévus, avec notamment le démarrage effectif des activités académiques de l'Université d'agriculture de Kétou ; (x) la construction de 9 amphithéâtres dans les différents centres universitaires pour améliorer les conditions d'étude des étudiants des universités publiques.

Pour ce qui est du renforcement de la protection sociale, le Gouvernement a entrepris l'opérationnalisation du Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU) avec la distribution des cartes aux premiers adhérents. Actuellement, une vingtaine de zones sanitaires sur les 34 que compte le Bénin sont couvertes. Le RAMU, en démocratisant l'accès à la santé, permettra d'améliorer l'accessibilité financière des populations aux soins de santé de qualité. Cette action de haute portée sociale fait suite à la gratuité de la césarienne et aux autres mesures relatives à la santé de la mère et de l'enfant, à l'amélioration progressive des infrastructures et équipements sanitaires, au renforcement des compétences du personnel médical et paramédical et aux actions spécifiques de lutte contre les maladies prioritaires (paludisme, tuberculose, VIH/SIDA). Ainsi, plus de 24 000 césariennes ont été pratiquées au titre de l'année 2013, portant le nombre total à plus de 100 000 cas. Le taux de succès thérapeutique de la prise en charge des nouveaux cas de tuberculose est de 91% dépassant la cible de 85% fixée pour 2015. Le taux de mortalité infantile déterminé par l'enquête démographique de santé (EDS4) est de 70 pour mille alors que le taux cible pour 2015 est de 100 décès d'enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes.

*Au plan sécuritaire*, les actions du Gouvernement au cours de l'année 2013 ont porté entre autres, sur (i) la poursuite du recrutement de mille (1000) élèves policiers ; (ii) le recrutement de mille (1000) élèves gendarmes ; (iii) la mise à contribution plus accrue des citoyens à l'organisation de leur propre sécurité avec la création et l'installation des comités locaux de sécurité ; (iv) la dotation des forces de sécurité et de défense en importants matériels roulants ; (v) la création et l'installation de cinq (5) nouveaux commissariats ainsi que la mise en chantier de sept (7) postes avancés de sécurité pour renforcer leur capacité d'intervention.

Le Bénin a également poursuivi en 2013 ses actions sur le front des relations extérieures, notamment sur celui de la coopération régionale et multilatérale, ce qui a valu son élection à la tête de deux organisations sous régionales en l'occurrence l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et l'Autorité du Bassin du Niger.

Par ailleurs, l'un des événements marquants dans le domaine de la consolidation de l'unité d'action des Béninois au cours de l'année 2013, aura été l'organisation, avec l'appui technique et financier du SNU, du Forum national de la diaspora. La mise en œuvre effective des recommandations de ce forum pourrait positivement contribuer au développement du pays.

Enfin, le Bénin a été honoré en 2013 par plusieurs visites de hautes personnalités du SNU. Il s'agit notamment de la visite de la Rapporteuse Spéciale des Nations Unies (du 22 octobre au 08 novembre 2013), la visite du Directeur Régional de l'OMS pour l'Afrique (du 10 au 12 novembre 2013), la visite du Directeur Régional de l'ONUSIDA pour l'Afrique (en mars 2013)...

## Summary on progress towards UNDAF outcomes

L'année 2013 a été la cinquième et dernière année de mise en œuvre du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au

Développement (UNDAF) pour la période 2009-2013.

L'UNDAF constitue un outil important permettant à l'Equipe de Pays des Nations Unies de continuer à accompagner le Gouvernement pour la réalisation des objectifs présentés dans ses Orientations Stratégiques de Développement (OSD) et opérationnalisés dans le cadre de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP) et de son Programme d'Action Prioritaire (PAP). Il est construit autour de trois Effets que sont : (i) la réduction de la pauvreté par l'accélération de la croissance rurale et la promotion de l'emploi décent ; (ii) l'accès équitable aux services sociaux de base de qualité et (iii) la promotion de la bonne gouvernance et du développement participatif.

Les principaux résultats atteints, au titre des progrès vers l'atteinte de ces effets peuvent se résumer comme suit :

***En ce qui concerne l'Effet 1 : « Réduction de la pauvreté par l'accélération de la croissance rurale et promotion de l'emploi décent », les résultats clés obtenus portent entre autres sur :***

- Un appui au Gouvernement qui a induit un changement positif dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des cadres stratégiques de développement : Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP), stratégies et politiques sectorielles, politique de l'aide au développement, politique et plan stratégique de l'évaluation des politiques publiques, stratégie nationale de lutte contre la corruption, plan stratégique de la réforme administrative et institutionnelle, opérationnalisation du mécanisme de suivi et d'évaluation de la SCRП, application du cadre d'accélération des OMD.
- Par ailleurs les interventions du SNU ont visé l'amélioration de l'environnement institutionnel et juridique de l'emploi. A fin 2013, plus de 8 000 jeunes et femmes ont été accompagnés dans la recherche d'un emploi décent et 3 500 nouvelles entreprises ont été créées. 3 500 jeunes de 15-24 ans ont été formés à l'entrepreneuriat agricole et 5 000 ont reçu un appui matériel et financier pour créer des entreprises. Trois (03) structures de promotion de l'emploi et de financement ont été appuyées au niveau décentralisé.
- Au niveau local, le fonctionnement des communes et des communautés à la base s'est amélioré à travers : (i) l'appui à l'entrepreneuriat des jeunes à travers la généralisation de l'expérience Songhai national ; (ii) l'institutionnalisation de la planification environnementale locale; (iv) la promotion d'outils et de moyens performants de gestion des forêts ; (v) l'accès de plusieurs ménages à des sources d'énergies renouvelables et la mise en place des plateformes multifonctionnelles.
- En matière de préservation de la biodiversité, ces interventions ont impacté directement environ dix mille (10 000) personnes dont plus de mille cinq cents (1 500) femmes et généré un revenu par personne au niveau local à hauteur de cent cinquante millions (150 000 000) de franc CFA. Environ 150 000 plants de 19 espèces locales ont servi pour délimiter et enrichir les forêts sacrées avec un taux de survie supérieure 80%. Ce qui a permis aux prestataires locaux retenus, notamment vingt (20) pépiniéristes en majorité d'une tranche d'âge inférieur à quarante (40) ans dont cinq (05) femmes dans trente (30) communes d'enregistrer des revenus à hauteur de soixante dix millions (70 000 000) francs CFA.

***S'agissant de l'Effet 2 « Accès équitable aux services sociaux de base de qualité », les principaux résultats obtenus sont :***

- En termes de santé de la mère et de l'enfant, l'appui du SNU au Gouvernement a permis l'amélioration du taux d'accouchements assistés et l'accès aux soins des enfants. Au niveau national selon les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) 2011-2012, 86% des Femmes Enceintes (FE) ont reçu des soins prénatals; 58,2% des FE ont effectué au moins 4 visites prénatales; 84% d'accouchements assistés par un personnel qualifié. Le taux d'enfants de moins de cinq ans fiévreux ayant recherché les soins auprès d'un professionnel est passé de 37% en 2006 à 39% en 2011-2012. En outre, alors que seulement 23% des enfants souffrant de diarrhée avaient reçu une solution de SRO en 2006, 50% de ces enfants ont pu bénéficier de cette thérapie de réhydratation par voie orale en 2011-2012 et la même tendance est maintenue en 2013.
- En matière de vaccination, 93 % de couverture vaccinale d'enfants de moins d'un an en Penta 3 et 83% en anti rougeole a été enregistré en 2012 ; 2.718.459 personnes de 1 à 29 ans, sur 2.600.000 planifiées ont été vaccinées contre la méningite en novembre 2012 et la tendance reste évolutive pour 2013.
- Dans le domaine de la prévention du paludisme, les résultats de l'EDS montrent une nette augmentation dans la déclaration de l'utilisation de la moustiquaire imprégnée (de 20 à 69 % entre 2006 et 2011-2012) mais une réduction de la proportion d'enfants de moins de 2 ans ayant bénéficié de l'allaitement maternel exclusif qui est passée de 43 à 33% au cours de la même période. Ces tendances sont restées stationnaires pour 2013.
- Le Cadre Stratégique National de lutte contre le SIDA et le Plan Stratégique pour l'Élimination de la Transmission

Mère-Enfant sont élaborés et disponibles et permettront une meilleure synergie entre les actions mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre le SIDA.

- Quant à la prévalence du VIH, elle est restée stationnaire à 1,2% sur la période dans la population générale, décrivant l'urgence, pour le Bénin, de renforcer les interventions spécifiques à destination des populations les plus exposées (Professionnel(le)s du sexe et hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes) et vulnérables (jeunes, femmes et filles), afin d'accélérer la réduction de nouvelles infections à VIH et l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et atteindre l'Objectif Zéro nouvelle infection d'ici 2015.
- Dans le même ordre d'idée, la prévention à l'infection au VIH et la prise en charge globale des Personnes Vivants avec le VIH (PVVIH) sont renforcées et intensifiées pour aller vers l'accès universel. Dans les 23 zones sanitaires (ZS) d'intervention du SNU, 59% des FE séropositives sont mises sous ARV; 59% de nouveau-nés exposés à l'infection au VIH bénéficient d'une prophylaxie ARV et de soins classiques et 29% des enfants nés de mères séropositives (26% G et 34% F) ont bénéficié d'un test de dépistage du VIH avant l'âge de 8 semaines.
- S'agissant du financement, le Gouvernement a demandé et obtenu auprès du Fonds Mondial de Lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme la reconduction de la phase 2 de la subvention 9, composante VIH, pour un montant de 46 millions d'Euros. Par ailleurs, un plaidoyer de haut niveau du SNU a permis l'augmentation du budget national alloué à la riposte, passant de 1,2 million \$ en 2012 à 4,8 millions \$ en 2013.
- Des progrès ont été enregistrés dans l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et au niveau national, 46.5 % de ménages disposent de latrines.
- Selon le rapport préliminaire d'EDS 2011, la prévalence de la malnutrition chronique stagnerait à 45% et celle de la malnutrition aigüe s'aggraverait significativement avec des disparités géographiques, socio-économiques et de genre. Au regard de cette situation nutritionnelle préoccupante et de la faiblesse de l'accès et de la demande de services de nutrition, le Bénin s'est engagé, avec l'appui des partenaires dont le SNU, dans un processus multisectoriel qui a permis l'installation, en 2011, du Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN) et a abouti à la validation d'un Plan stratégique d'Alimentation et de Nutrition (PSDAN) budgétisé. Enfin, le plaidoyer et le partenariat stratégique ont permis au Bénin d'intégrer le mouvement « Scaling Up Nutrition » SUN depuis 2011. C'est dans cette dynamique qu'une plateforme des partenaires a été mise en place afin de renforcer la coordination et les synergies pour accélérer le passage à l'échelle en vue d'assurer un accès équitable et améliorer la demande de services de nutrition.
- En matière d'éducation, en moyenne 32 500 enfants issus des ménages pauvres fréquentant les écoles appuyées dans les 18 communes d'intervention reçoivent chaque année un appui en kits complets pour leur scolarisation. 564 enfants talibés de Karimama et Malanville et 213 bouviers de Sinendé et Bembéréké d'âge scolaire recensés, dont 302 talibés et 126 bouviers, ont été inscrits à l'école.
- La volonté du Gouvernement à favoriser l'accès à l'école d'un plus grand nombre d'enfants, filles et garçons, de 03 à 05 ans et à améliorer la qualité de leur prise en charge, a conduit, avec les différentes mesures en cours de mise en œuvre, à une progression du niveau de préscolarisation qui est passé de 4,5% en 2007 à 10,3% en 2010.
- Au niveau de l'enseignement primaire, les interventions des dernières années ont permis de régler de façon considérable la question d'accès, le Taux Brut de Scolarisation est passé de 98,5% en 2007 à 110,6% en 2010 pour une cible de 110%, avec un taux de 106,9% pour les filles. Cependant le taux d'achèvement n'est pas élevé (71%) et la qualité des enseignements et apprentissages reste faible: 29 % des élèves de CM 1 ont un niveau de maîtrise acceptable du Français et du calcul. D'autres formes de disparités (liées au niveau de revenu, au milieu de vie, aux occupations ou au handicap) existent toujours et ont même tendance à s'aggraver. Au vu de ce diagnostic, des actions aussi bien au niveau des politiques qu'au niveau opérationnel sont nécessaires pour assurer l'accès des enfants défavorisés à une éducation de qualité et leur maintien. Au niveau national il a été réalisé une analyse des goulots d'étranglement qui peut aider aussi bien à la prise de décision qu'au plaidoyer. La politique de formation des enseignants a été élaborée, validée techniquement et soumise au gouvernement pour adoption. Les efforts ont permis la mise en place de l'approche communautaire du préscolaire notamment dans les zones rurales dépourvues de structures étatiques pour offrir l'enseignement maternel aux enfants de 3 - 5ans.
- Un modèle de Programme de Cours Accélérés (PCA) a été développé et est mis en œuvre depuis septembre 2012 dans 20 centres répartis sur 9 communes afin de permettre aux adolescents et adolescentes de 10-17 ans de bénéficier du droit à l'éducation.
- 10 000 enseignants ex-communautaires reversés contractuels d'Etat ont reçu une formation qualifiante qui a permis d'améliorer la qualité de l'offre éducative ;
- Dans le sens de l'amélioration du maintien des enfants à l'école, 84 618 enfants ont bénéficié des cantines scolaires dans les zones d'intervention du SNU.

- Le Gouvernement du Bénin a adopté les normes et standards des structures d'accueil des enfants vulnérables en vue d'assurer la qualité des services de protection de l'enfant.
- En ce qui concerne l'enregistrement des naissances des enfants de moins de cinq ans, d'énormes progrès ont été enregistrés et le taux moyen national est passé de 60% en 2006 à 80.2% en 2011-2012, selon les résultats de l'EDS et la tendance reste progressiste.
- L'excision a aussi baissé de façon considérable ces dernières années, avec des disparités énormes entre départements du nord et du sud du pays. Ainsi, au niveau national, la proportion des femmes de 15 à 49 ans excisées est passée de 13% en 2006 à 7.3% en 2011-2012.
- Le Bénin enregistre une tendance à la baisse du nombre d'enfants privés de liberté et en attente d'un jugement. Par exemple, en décembre 2012, il y a 97 enfants en détention provisoire dans les 9 prisons du pays, contre 129 enfants en décembre 2011, soit une baisse de 25%.
- La proportion d'enfants en détention provisoire diminue. Alors qu'entre 2009 et 2011, la quasi-totalité (environ 98%) d'enfants en détention n'avait pas comparu devant un juge, les données de décembre 2012 montrent par exemple que parmi les enfants en prison, 88% sont en attente d'être jugé, et 14% sont condamnés.
- Annuellement, environ 1000 enfants, victimes d'abus, de violence et de l'exploitation bénéficient de protection judiciaire, par les agents et officiers de police judiciaire (OPJ) de l'OCPM.
- *L'appui au pays pour l'intensification de la planification familiale et la prévention des grossesses des adolescentes dans le cadre de la réduction de la morbidité et mortalité maternelle et la promotion de la jeune fille* . Ceci s'est traduit par l'organisation des campagnes de mobilisation sociale « TAM-TAM pour la planification familiale » associée à l'offre gratuite des services de Planification familiale et de dépistage du VIH dans 10 zones sanitaires du Pays et des séances de causeries d'échanges et de réflexions. Ces campagnes ont bénéficié de l'appui de deux ambassadrices de bonne volonté qui ont sensibilisé les jeunes filles.
- *L'appui au pays pour la lutte contre les violences faites aux filles et aux femmes (VFF)* . C'est dans ce cadre qu'on peut inscrire : (i) la mise en place des Procédures Opérationnelles Standards de prévention et de prise en charge des violences basées sur le genre (POS/VBG) avec l'organisation d'une rencontre de haut niveau ; (ii) l'organisation de la Conférence des Organes de Sécurité d'Afrique sur la lutte contre les VFF, tenue à Cotonou en Novembre 2013 avec la participation de 349 Chefs et Officiers de Police en provenance de différents pays d'Afrique qui ont élaboré un guide de prise en charge des victimes et auteurs de VFF au niveau du secteur de la sécurité ; (iii) le consensus sur des stratégies novatrices pour la lutte contre les grossesses des adolescentes lors de la séance d'échanges avec une trentaine de Femmes Leaders du Bénin et le plaidoyer conjoint réalisé avec l'UNICEF en faveur de la lutte contre les violences faites aux filles à l'occasion du 24<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention des Droits de l'Enfant et du lancement du Rapport sur l'Etat de la Population Mondiale par l'UNFPA, (iv) le renforcement du plateau technique des formations sanitaires de des Zones sanitaires de Karimama et Malanville pour faire face aux besoins sanitaires des personnes sinistrées des inondations.
- Le document de l'UNDAF 2009 - 2013 revu à mi-parcours et celui du nouveau cycle 2014 - 2018, arrimés à la SCRP, mettent l'accent sur les mesures sociales permettant la réalisation des droits de l'enfant. Par ailleurs, le cadre institutionnel de la protection s'est amélioré avec la validation technique de la politique holistique de protection sociale et son approbation par le Gouvernement.
- Une collaboration avec le secteur privé dans le domaine d'impression de cahiers renforce l'information à travers des messages éducatifs sur la survie, l'éducation et la protection.

**Par rapport à l'Effet 3 « Promotion de la bonne Gouvernance et du développement participatif », les progrès suivants ont été notés :**

- **Un appui au Gouvernement pour le renforcement de la production statistique.** Dans ce cadre, il convient de souligner comme résultats atteints la finalisation de l'analyse des résultats de l'Enquête Démographique et de Santé et l'appui à la réalisation du dénombrement du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation intervenue en mai 2013 ; ce qui ouvre de nouvelles perspectives dans la connaissance des phénomènes démographiques.
- Un appui au pays pour la résolution de la situation des réfugiés de longue durée au Bénin. En effet, lors de la 63<sup>ème</sup> session du Comité Exécutif du HCR, le Bénin s'est engagé à trouver des solutions définitives à la situation des réfugiés et demandeurs d'asile de longue durée. En manifestant sa volonté politique de respecter cet engagement, le Bénin a permis

au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), de développer en Juillet 2012 une stratégie de solutions durables devant permettre la clôture définitive de la situation des réfugiés et demandeurs d'asile de longue durée au Bénin. Avec la mise en œuvre de cette stratégie, le HCR a assisté les candidats au rapatriement volontaire à retourner dans la dignité et la sécurité dans leurs pays d'origine, et il a pris en charge le volet économique de l'intégration locale de ceux qui ont opté, comme solution, de rester au Bénin. A ceux-là, le Gouvernement du Bénin a délivré gracieusement des cartes de « Résident Privilégié » d'une durée de dix ans. Le succès de ce programme a eu comme conséquence la clôture, le 26/09/2013, du dernier camp de réfugiés au Bénin et la diminution de la population sous le mandat du HCR qui est passé aujourd'hui de 5400 à 350 réfugiés et demandeurs d'asile principalement originaires de la Centrafrique, de la Côte d'Ivoire et du Mali.

- Un appui au Gouvernement dans le cadre de l'audit organisationnel de cinq (05) structures et institutions nationales a permis d'améliorer leur fonctionnement.
- Les interventions du SNU ont contribué au renforcement de capacités des Organisations de la Société Civile, des Associations de Développement, des radios de proximité et des élus locaux. Au total, plus de 300 personnes ont été formées sur des thématiques portant sur la bonne gouvernance et la gouvernance concertée, le contrôle citoyen de l'action publique, la gestion des conflits, le dialogue, la négociation et la médiation.
- Un espace de dialogue a été créé avec le Centre de Promotion de la Société Civile (CPSC) et a permis de développer une série de thèmes relatifs aux enjeux de la gouvernance locale et à la contribution des Organisations de la Société Civile (OSC) dans l'amélioration de la performance des communes.
- La culture de la concertation comme méthode ou approche de résolution des dysfonctionnements, commence par s'enraciner dans les comportements des acteurs notamment dans les approches.
- Le relèvement des défis environnementaux est un facteur catalytique pour la réalisation des OMD et la durabilité du développement. De ce fait, la préservation de la biodiversité, la lutte contre la désertification et la dégradation des terres, la lutte contre les changements climatiques, la promotion de l'assainissement pour une amélioration du cadre de vie des populations et la promotion des initiatives de gestion et de protection à la base demeurent des enjeux critiques de l'intervention du PNUD au Bénin
- En matière de préservation de la biodiversité, le SNU a contribué à éviter davantage de perte de la biodiversité dans les forêts sacrées du Bénin. Les cadres réglementaire et institutionnel pour la gestion des forêts sacrées sont clairement définis et les rôles et responsabilités de chaque acteur pour la gestion des forêts sacrées connus. Ainsi, le concept de connectivité des forêts sacrées a été élucidé, les itinéraires techniques de production d'espèces autochtones menacées ont été définis, le répertoire des forêts sacrées a été actualisé et un modèle de valorisation des valeurs éco systémiques des forêts sacrées a été défini. Ce qui a permis la reconnaissance des forêts sacrées et leur intégration au réseau des aires protégées en tant qu'aires de conservation communautaire.
- Par ailleurs, le SNU a contribué à la prise en compte du genre dans les stratégies et politiques nationales et locales. L'intervention du SNU a également permis l'élaboration et la mise en œuvre de la Politique Nationale pour la Promotion du Genre (PNPG) et de son plan d'action.
- Quant au VIH/Sida, le SNU a contribué au renforcement du leadership et de l'engagement politique au plus haut niveau, de même que l'efficacité de la réponse nationale à travers l'instauration de la bonne gouvernance dans la riposte et l'élaboration des stratégies innovantes de mobilisation des ressources pour une meilleure prise en charge des personnes vivant avec le VIH/Sida et la lutte contre la stigmatisation.
- L'appui à l'amélioration du fonctionnement de certaines institutions/structures, à travers notamment : (i) l'audit organisationnel de 5 structures et institutions nationales ; (ii) l'appui aux processus électoraux et au dialogue de politique pour la paix ; (iii) la consolidation et la mise à disposition des connaissances et informations sur la vulnérabilité du pays aux phénomènes climatiques ; (iv) le dialogue public-privé ; (v) la réalisation de la charte de bonne gouvernance et sa vulgarisation sur toute l'étendue du territoire national ; (vi) le suivi de l'opérationnalisation de la radio hémicycle, pour un meilleur fonctionnement de la fonction de représentation des députés et le renforcement du contrôle citoyen ; (vii) la réforme administrative et institutionnelle et le renforcement des capacités des structures en charge des crises et catastrophes pour une meilleure coordination.

## Summary on progress in UN Reform

---

Le Gouvernement du Bénin, avec l'appui de l'Equipe de pays, a engagé en 2013 des efforts soutenus pour la mise en œuvre des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, et pour le renforcement de la cohérence, de l'efficacité et de la



pertinence des activités opérationnelles du Système des Nations Unies (SNU), en appui aux priorités nationales de développement. C'est dans cette optique que l'on peut également classer l'alignement du processus de la réforme des Nations Unies au processus de la coordination et de l'efficacité de l'aide, sous le leadership du SNU.

En qualité de membre actif et de président sortant (après trois mandats consécutifs) du groupe de coordination des partenaires techniques et financiers (PTFs), le SNU a appuyé le Gouvernement pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la revue de juin 2012 de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCR3). L'appui du SNU a également permis au pays d'organiser du 20 au 28 juin 2013 la deuxième revue conjointe sur la mise en œuvre de la SCR3 entre le Gouvernement du Bénin et les PTFs. Les travaux préparatoires de la revue de la SCR3 de juin 2013 qui ont consisté à l'organisation, avec l'appui du SNU, de revues sectorielles ont permis de gagner en efficacité et en termes de qualité du dialogue entre les PTFs et le Gouvernement du Bénin. De manière générale, l'examen des indicateurs de performance pour les différents axes a mis en évidence des résultats globalement satisfaisant puisque un peu plus de 80% des indicateurs sont en progression par rapport à 2011, avec près de 41,46% des indicateurs qui ont atteint les cibles prévues pour 2012. Dans le secteur du transport, de l'éducation, de la gestion des finances publiques, c'est l'ensemble des indicateurs qui ont connu une progression (100%). Grâce au SNU, il a également pu être lancé des réflexions pour booster les secteurs dans lesquels les indicateurs sont en régression. Des conclusions de cette revue, il ressort un certain nombre de recommandations clés vis-à-vis du secteur privé, de l'agriculture, l'eau et l'assainissement, l'énergie, Transports/infrastructures routières et économie maritime, la santé, l'éducation, la justice et les droits de l'homme, la réforme administrative et institutionnelle, la fonction publique et la lutte contre la corruption, le genre et la protection sociale, la décentralisation, la déconcentration et l'aménagement du territoire, l'environnement, les changements climatiques et la gestion des ressources naturelles.

En ce qui concerne le renforcement des relations et de la coordination entre les activités du SNU et celles des autres partenaires au développement, l'Equipe de pays a poursuivi la consolidation de son positionnement par rapport au groupe de consultation des partenaires techniques et financiers (PTFs). C'est dans ce cadre que s'inscrivent la présidence et le leadership assurés par le SNU à la tête de certains groupes sectoriels. Il s'agit notamment des groupes : Santé présidé par l'OMS ; Réforme Administrative et Institutionnelle, Fonction Publique et Lutte contre la Corruption présidé par le PNUD ; Décentralisation et Gouvernance Locale présidé par le PNUD ; Environnement et Changement Climatique et VIH/SIDA présidé par le PNUD ; Nutrition présidé par l'UNICEF. A côté de ces groupes techniques, il y a lieu de citer le travail accompli par les groupes thématiques dits SNU qui sont : Alimentation, Nutrition et Sécurité Alimentaire présidé par la FAO ; Operations Management Team présidé par le PAM ; InfoCom présidé par l'UNICEF ; Comité des Programmes présidé par le PNUD ; Crises et Catastrophes Naturelles présidé par le PNUD ; Genre, Droits Humains et Emplois présidé par le PNUD. La participation active des agences du SNU aux travaux des différents groupes de travail sectoriels/thématiques a permis d'atteindre des résultats appréciables sur des dossiers stratégiques liés aux grandes questions de développement du pays.

En matière de coordination du dialogue de haut niveau dans le cadre du renforcement du partenariat public/privé, le SNU a appuyé le Bénin dans le suivi des recommandations de la table ronde d'octobre 2012 consacrée au dialogue secteur public/secteur privé pour la relance de l'économie. L'objectif principal visé est d'insuffler une nouvelle dynamique à la performance de l'économie béninoise. Il s'est agi également d'aider le Gouvernement à traduire sa volonté de mettre en place un cadre permanent de concertation entre le secteur public et le secteur privé.

Les efforts en faveur de la réforme des Nations Unies en 2013 ont également porté sur l'actualisation de la feuille de route du processus de réforme "Delivering as One" (DaO) et la poursuite de la vulgarisation de la note conceptuelle auprès des autres Ministères et Institutions de l'Etat.

Dans le contexte de l'initiative de réforme, plusieurs autres avancées significatives ont pu être enregistrées en 2013 par le Gouvernement du Bénin avec l'appui de l'Equipe de pays. On peut citer dans ce registre :

- l'élaboration et la validation de la Stratégie Nationale de Gestion des Produits Forestiers non Ligneux au niveau du secteur forestier ;
- l'équipement en matériels et outillages de travail de trente groupements de transformations des Produits Forestiers non Ligneux ;
- l'actualisation du Document de Politique Semencière Nationale ;
- l'installation de jardins scolaires dans dix écoles à cantine au Sud du Bénin aux fins d'améliorer durablement l'alimentation des élèves ;
- la mise en place et l'opérationnalisation du comité de santé au sein de l'Union Nationale des Artisans de la Pêche Maritime du Bénin ;
- la signature conjointe Directeur Général de la FAO & Ministre en charge des Affaires Etrangères d'un document de projet d'Assistance d'urgence à la relance des activités productives des ménages affectés par les inondations d'août 2013 au Nord du Bénin ;
- l'appui du SNU pour la mise en œuvre du plan stratégique 2012-2016 du VIH et du plan national d'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant ; ceci a permis au pays de maintenir les acquis et de progresser vers l'accès universel en matière de prévention et de traitement. En effet, huit (08) PVVIH sur dix (10) ayant besoin de traitement ont effectivement accès aux ARV et une (01) femme enceinte séropositive sur deux (02) bénéficie d'ARV pour éliminer la transmission du VIH à son nouveau-né. Enfin, cinq (05) anciens départements sur six ont été renforcés en matériels de

laboratoires de qualité et offrent le test de dépistage à trois (03) enfants sur dix (10) exposés au VIH avant l'âge de 8 semaines. Plus particulièrement dans ce domaine de la lutte contre le VIH/Sida, il convient de souligner le plaidoyer de haut niveau du SNU pour le renforcement du leadership, l'engagement politique et l'appropriation nationale (incluant l'appropriation des ressources) de la réponse au plus haut niveau de l'Etat. Ceci a permis d'obtenir des résultats clefs dont notamment : (i) la réalisation de l'audit et la réforme des structures nationales de coordination de lutte contre le Sida (le CNLS, le CCM et le PNLS), (ii) la mise en œuvre d'un plan d'assistance technique pour renforcer le système de suivi et d'évaluation et la chaîne d'approvisionnement et de gestion des intrants en vue de mettre fin aux ruptures de stock.

- la poursuite de l'appui à l'Unité de Gestion de la Coordination de l'UNDAF.

En matière de prévention des conflits et de renforcement durable de la gouvernance démocratique pour protéger les droits de l'Homme, limiter les violences et les risques de crises politiques et sociales, le SNU a soutenu le Bénin par : (i) l'organisation et la facilitation de dialogues inter-institutions et de dialogues entre leaders politiques ; (ii) la mise en place d'un creuset d'échanges entre femmes leaders en vue de capitaliser leurs expériences et les mettre au service de la promotion de la paix ; (iii) le renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile, notamment féminines, et des médias dans la vulgarisation des messages de paix ; (vi) l'opérationnalisation de la Coalition Nationale de la Paix et des infrastructures nationales de paix et de promotion du dialogue inter communautaire.

En termes programmatiques et opérationnels, les efforts entrepris par l'Equipe de pays ont surtout visé une cohérence stratégique accrue des interventions conjointes du SNU, en appui aux priorités de développement du Bénin. Parmi les activités majeures menées dans ce cadre, il peut être notamment cité : (i) la poursuite des concertations au niveau inter-agences et ministériel pour la conduite et la finalisation du processus d'élaboration de l'UNDAF (2014-2018) signé en juillet 2013 ; (ii) les concertations en vue de renforcer l'alignement stratégique entre le contenu de l'UNDAF (2014-2018) et la SCRП (2011-2015) et arrimer le mécanisme de suivi et d'évaluation de l'UNDAF à celui de la SCRП ; (iii) la poursuite des concertations en vue de la rédaction et de la validation du Plan d'Action de l'UNDAF (2014-2018) signé en décembre 2013 par l'ensemble des agences du SNU et le Gouvernement.

Dans le domaine des crises et catastrophes naturelles, le SNU a poursuivi son appui au pays en vue de faire face aux différents défis en termes de prévention et de gestion. Ainsi, après son plaidoyer qui a abouti à la mise en place du Comité National de Crises, le SNU a continué d'assurer en 2013 sa coordination prospective et stratégique dans ce domaine névralgique des crises et catastrophes au Bénin. Ceci s'est traduit par l'opérationnalisation de la Plateforme Nationale du Bénin pour la Réduction des Risques de Catastrophes et d'Adaptation aux Changements Climatiques. Plus concrètement, l'appui de l'Equipe de pays du SNU dans le domaine des crises et catastrophes naturelles a également consisté à (i) l'intégration de la réduction des risques de catastrophe, du genre, et des Changements Climatiques dans les projets sectoriels et de façon transversale dans l'UNDAF 2014-2018 ; (ii) la mise en place des Plateformes départementales du Bénin sur la réduction des risques de catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques ; (iii) le renforcement des capacités de plusieurs acteurs au "Climate profiling" pour son intégration dans les plans de contingence des communes ; (iv) le renforcement des capacités dans le domaine des urgences (inondations) des acteurs des 4 communes les plus sinistrées (Ouinhì, Zogbodomey, Zagnanado, Covè) du département du Zou ; (v) l'appui au Gouvernement pour l'organisation d'exercices de simulation des inondations dans 04 communes du département du Zou ; (vi) la préparation et l'appropriation du pays à l'exercice civilo-militaire de simulation d'une urgence liée à la pandémie sanitaire en mars 2013 ; (vii) la validation du Guide d'élaboration des Plans de contingence des communes ; (viii) l'appui-conseil relatif à la conduite à tenir pour l'objectif «Mort zéro » aux 21 communes les plus sinistrées du Bénin à la veille des saisons pluvieuses et hydrologiques ; (ix) le renforcement des capacités des communautés sur l'économie des ménages aux chocs récurrents dans les domaines de la résilience et des urgences ; (x) l'actualisation du plan de contingence inter agences et du plan de contingence national ; (xi) l'appui aux communes du Bénin pour l'élaboration des plans de contingence communaux ; (xii) le renforcement des capacités des parlementaires et des professionnels des médias en matière de prévention et de gestion des crises et catastrophes naturelles.

Dans le contexte des inondations qui ont frappé les communes de Karimama et Malanville dans le Nord du Bénin en 2013, l'appui du SNU a permis l'activation du mécanisme de coordination opérationnalisé à la suite des inondations de 2010. Ceci a permis d'apporter une réponse humanitaire rapide aux sinistrés, de faciliter le partage et la circulation de l'information entre les différents acteurs humanitaires au niveau central et décentralisé, d'assurer une certaine neutralité dans le traitement des bénéficiaires des dons des inondations, et d'élaborer des approches de solutions à court, moyen et long termes. Parmi les activités réalisées ou en cours de réalisation, il peut être retenu : (i) l'organisation de missions d'évaluations conjointes (Gouvernement, SNU, ONGs) sur les inondations ; (ii) la mise en œuvre de projets/programmes avec l'implication des autres acteurs humanitaires ; (iii) la mobilisation des ressources pour faire face aux besoins des populations sinistrées ; (iv) l'appui à la coordination et à la gestion de la communication de la crise des inondations de 2013 à Karimama et Malanville ; (v) la mise à disposition des intrants et la réhabilitation des communautés sinistrées.

Au niveau du renforcement de la cohérence des services communs et de l'harmonisation des procédures opérationnelles, l'Equipe de pays a pu atteindre un certain nombre de résultats dont notamment : (i) la sélection de prestataires dans les domaines de transit ; (ii) l'évaluation de la qualité des prestations et le renouvellement du contrat du *service corporate* offert aux agences du SNU par la Société de téléphonie mobile MTN ; (iii) la poursuite de l'application par le PAM, le PNUD, l'UNFPA et l'UNICEF de l'approche harmonisée de remise d'espèces aux partenaires de mise en œuvre des projets et programmes financés par ces agences ; (iv) le lancement des travaux de la deuxième microévaluation des partenaires de mise en œuvre des projets/programmes bénéficiant de l'appui des agences du SNU.

Toujours dans le domaine des services communs, le SNU a poursuivi les concertations avec le Gouvernement et des partenaires techniques et financiers en vue d'examiner les modalités de mise en œuvre du projet de construction de la Maison commune des Nations Unies. Dans ce cadre, il a été procédé à l'actualisation de l'évaluation des besoins d'espaces des agences du SNU. Parallèlement, des discussions engagées en 2012 se sont poursuivies pour la réalisation du plan de construction, ainsi que du choix du modèle de construction : maison écologique ou non. Au-delà des synergies et économies d'échelle qu'un tel regroupement pourrait générer, ceci permettrait également aux agences de mieux se conformer aux exigences de sécurité (MOSS) du siège de l'ONU et de combler les besoins additionnels d'espace de bureau.

La célébration par l'Equipe de pays pour la seconde année consécutive d'une façon particulière de la Journée des Nations Unies (JNU) constitue également un fait marquant pour l'année 2013. Outre le choix fait par le SNU de célébrer désormais la JNU autour d'une thématique portant sur les OMD, il est à noter l'implication dans l'organisation des manifestations des acteurs économiques et sociopolitiques. L'activité phare de célébration de la JNU a été l'organisation d'une conférence- débat publique co-animée par l'Equipe de pays du SNU et le Ministre de la Santé sur le thème : "la Promesse Renouvelée". Les autres activités qui ont meublé la célébration de la journée sont entre autres : des séances de dons de sang, unmatch de football inter agences et une exposition documentaire.

En ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail au sein du SNU, l'Equipe de pays a poursuivi en 2013 l'organisation des rencontres d'échanges entre elle et le personnel du SNU. Le but visé à travers ces rencontres est de favoriser un dialogue fécond entre les membres de l'Equipe de pays et le personnel du SNU.

## Key aspects of the proposed 2014 workplan

---

- Au titre de l'année 2014, l'Equipe de pays portera une attention particulière sur les considérations stratégiques suivantes, en vue de renforcer ses résultats et son impact en appui aux priorités nationales de développement :
  - la progressive mise en œuvre des principes de la réforme « Unis dans l'Action », avec un focus particulier sur le renforcement de l'efficacité et de la pertinence des mécanismes de coordination et de gestion conjoints de l'Equipe de pays dans le cadre de l'UNDAF, ainsi qu'une intégration accrue entre programmes et opérations ;
  - le renforcement des aspects de planification stratégique de l'Equipe de pays, à travers l'introduction et l'appropriation d'outils facilitant la prise de décision et la cohérence des interventions conjointes dans des domaines de développement prioritaires pour le Bénin, et pour lesquels le SNU dispose d'un avantage comparatif ;
  - un appui soutenu à la mise en œuvre effective de la politique nationale de l'aide au développement, à travers le renforcement du partenariat au développement entre la partie nationale et le Groupe des Partenaires au développement, et la promotion des collaborations et échanges d'expérience Sud-Sud ;
  - le renforcement du mécanisme de suivi de la SCRP ;
  - un appui soutenu à l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) pour le suivi de l'UNDAF, avec la finalisation du « Programme Conjoint d'Appui au système d'informations statistiques et au renforcement des capacités de l'INSAE 2014-2018 » ;
  - le renforcement des capacités nationales et de celles de l'Equipe de pays dans les domaines de la gestion des crises et catastrophes et des initiatives en faveur d'un environnement durable ;
  - le renforcement de la promotion et de l'appui en conseil-expertise pour des thématiques transversales, telles que l'approche basée sur les droits humains, le genre et l'équité, ainsi que le renforcement des capacités nationales dans les domaines de la gestion et de la planification des politiques de développement ;
  - La réalisation, conformément aux recommandations de la session spéciale du Comité National de Lutte contre le Sida, d'un audit des instances de gouvernance de la riposte au SIDA (SP/CNLS, PNLs, CNC/CCM), et l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'appui technique et de développement des capacités de ces structures, pour une utilisation efficace et efficiente des ressources allouées à la lutte contre le Sida ;

- Le renforcement du plaidoyer auprès du Gouvernement et du secteur privé en vue d'un accroissement des ressources nationales et des financements innovants pour la lutte contre le Sida.

## Recommandations

---

- - Dans le but de promouvoir l'efficacité des réformes du SNU, l'Equipe de pays suggère une implication plus marquée du Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUD) et de ses agences membres, pour l'harmonisation progressive des différentes politiques et règles des organismes des Nations unies. Dans le but d'assurer une mise en œuvre plus pragmatique des initiatives de réforme, il conviendrait également d'engager des discussions au niveau des sièges sur une définition plus claire et une répartition complémentaire des mandats et domaines d'intervention des différentes agences.
  - L'Equipe de pays souhaite disposer de plus de ressources afin de réaliser le plan de travail retenu pour l'année 2013. Dans ce cadre, l'Equipe de pays entend faire un plaidoyer auprès du Bureau de la Coordination des Opérations de Développement des Nations Unies (UNDOCO) en vue d'un accroissement éventuel des ressources allouées à la Coordination du SNU sur le terrain. Elle souhaite un partage avec elle des cas de "best practice" en matière de mobilisation de ressources, aussi bien au niveau des agences qu'au niveau de la coordination du SNU.
  - Il conviendrait de renforcer davantage le dialogue et la communication avec le GNUD (pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre), à travers notamment la promotion et la mise en place de plates-formes d'échanges d'expériences et de partenariat entre pays de la région ; ceci permettrait aux pays concernés de disposer d'un meilleur accès aux ressources et aux capacités disponibles.
  - Faciliter/renforcer l'accès des Equipes de pays aux capacités et aux ressources, en termes de Gestion Axée sur les Résultats (RBM), l'approche basée sur les Droits Humains (HRBA), le genre et l'équité, la lutte contre le VIH/SIDA, la protection de l'environnement, le suivi et l'évaluation et la mobilisation de ressources actuellement mises en place au niveau régional.
-